Conformément à l'article 37 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, la ville de ROYAN, commune surclasée de 40 000 à 80 000 habitants, doit publier à partir de 2023, sur son site internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de son périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.

La durée cumulée en nombre de mois correspond à la somme des durées d'activité des 10 personnes percevant les plus hautes rémunérations.

Publication des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros, année 2023

| Siren | Dénomination de l'employeur | Année | Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros | Nombre de femmes bénéficiaires | Nombre d'hommes bénéficiaires | Durée cumulée en nombre de mois | Commentaires |
|-----------|--------------------------------|-------|---|--------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|--------------|
| 211703061 | Ville de ROYAN | 2023 | 805 142,68 € | 1 | 9 | 120 | |